

Fiche info financière branche 21

Free ¹

Type d'assurance-vie	Le Free est un compte d'épargne flexible, un compte-assurance de la Branche 21, lié à une assurance-vie avec un taux d'intérêt technique non garanti et une participation bénéficiaire.																				
Garanties	<p><u>Garantie principale</u> A l'échéance, le capital de la police est versé. Le capital de la police à un moment déterminé est la somme de tous les versements, majorée de tous les intérêts octroyés, plus toutes les participations bénéficiaires attribuées, dont est déduite la somme de tous les retraits, des frais de la prime de risque (optionnelle) et des taxes d'assurance.</p> <p>En cas de décès de l'assuré, le capital de la police est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré et indiqué(s) aux Conditions particulières du contrat. Si le client a également souscrit une couverture optionnelle de 130%, c'est le capital de la police mentionné sous la rubrique 'Garantie complémentaire optionnelle' que le bénéficiaire touchera.</p> <p><u>Garantie complémentaire optionnelle</u> La couverture décès aura une incidence fiscale quant aux traitements des retraits. En cas de décès de l'assuré(e), la compagnie d'assurance garantit le paiement au(x) bénéficiaire(s) d'un montant équivalent au maximum de la valeur de la police au moment du décès et 130% de la différence obtenue entre la somme des retraits et celle des retraits.</p>																				
Public cible	Les clients qui souhaitent obtenir un rendement supérieur au rendement d'un livret d'épargne classique, au moyen d'un produit d'épargne simple, sûr et flexible et ce, sans payer de frais.																				
Rendement	<p><u>Garantie principale</u> Le taux d'intérêt technique de 1,85% n'est pas garanti et peut en principe être à tout moment modifié par la société. Le nouveau taux est alors appliqué au capital total de la police constitué à ce moment-là ainsi qu'aux versements futurs.</p> <p><u>Participation bénéficiaire</u> Un intérêt supplémentaire est attribué chaque année (voir Conditions générales). La participation bénéficiaire n'est pas garantie et dépend des résultats financiers de la société.</p>																				
Rendement du passé	<p><u>Participation bénéficiaire brute.</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux garanti</th> <th>Participation bénéficiaire</th> <th>Rendement total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>3,25%</td> <td>0,20%</td> <td>3,45%</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>3,25%</td> <td>0,20%</td> <td>3,45%</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>3,25%</td> <td>0,20%</td> <td>3,45%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement total					2007	3,25%	0,20%	3,45%	2008	3,25%	0,20%	3,45%	2009	3,25%	0,20%	3,45%
Année	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement total																		
2007	3,25%	0,20%	3,45%																		
2008	3,25%	0,20%	3,45%																		
2009	3,25%	0,20%	3,45%																		

¹Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit qui s'appliquent au 07/11/2011

	<table border="1"> <tr> <td>2010</td> <td>3,25%</td> <td>0%</td> <td>3,25%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,00%</td> <td>0%</td> <td>2,00%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,85%</td> <td>0%</td> <td>1,85%</td> </tr> </table>	2010	3,25%	0%	3,25%		2,00%	0%	2,00%		1,85%	0%	1,85%
2010	3,25%	0%	3,25%										
	2,00%	0%	2,00%										
	1,85%	0%	1,85%										
	<p><i>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur – participation bénéficiaire sous réserve d’approbation par l’assemblée générale.</i></p>												
<p>Frais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits d’entrée - Droits de sortie (à l’échéance) - Frais de gestion - Frais de dossier 	<p>Pas de droits d’entrée.</p> <p>Pas de droits de sortie.</p> <p>Pas de frais de gestion.</p> <p>Pas de frais de dossier.</p>												
Durée	<p>La police est en principe conclue pour une durée d’un an et est par la suite toujours reconduite tacitement jusqu’au rachat total.</p> <p>En cas de décès, la police est liquidée au(x) bénéficiaire(s) indiqué(s) aux Conditions particulières de la police et le contrat prend fin de plein droit.</p>												
Prime Premier versement Versements suivants	<p>Prime unique de € 2.500 au minimum.</p> <p>Au minimum € 500.</p>												
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe sur la prime verschuldigd (le preneur d’assurance est une personne physique). • Réduction d’impôt sur les primes: aucune. • Précompte mobilier: un versement provenant d’avoirs sur compte branche 21, effectué dans les 8 ans suivant la conclusion du contrat, est soumis à un précompte mobilier (calculé sur un rendement annuel de 4,75%), sauf si une couverture décès de 130% adéquate a été souscrite. • Droits de succession: sur un versement en cas de décès, aucun précompte mobilier n’est dû; en revanche, des droits de succession sont en principes dus. 												
Retraits	<p>A tout moment, possibilité de retirer totalement ou partiellement l’épargne. Le retrait minimal doit toutefois s’élever à € 1.250 et le capital restant doit toujours être au moins égal à € 1.250.</p>												
Information	<p>Le client reçoit chaque année un extrait de compte reprenant la situation de la police. Sur cet extrait figure un décompte précis des versements, des frais, des retraits, du rendement, e rendement, des intérêts et de la participation bénéficiaire.</p>												